

INSTALLATION DU CREFOP le 29 juin 2016

I - INTRODUCTION :

Ouverture par Michel DELPUECH, Préfet de Région

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale prévoit dans ses articles 24 et 25, la mise en place d'une gouvernance quadripartite des politiques de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelles.

Au plan régional le CREFOP en est l'instance unifiée et quadripartite.

Ce comité représente les différentes parties prenantes : services de l'Etat et des autorités académiques, Elus régionaux, partenaires sociaux, représentant les organisations professionnelles d'employeurs et partenaires représentant les organisations syndicales de salariés ainsi que les réseaux de l'emploi, de l'orientation et de la formation. Le CREFOP assure à l'échelle régionale, l'articulation et la mise en cohérence des politiques d'emploi, d'orientation et de formation professionnelles. Il se donne une ambition commune, celle de faire vivre une stratégie régionale pour l'ensemble des auvergnats et rhônalpins sur tout le territoire et dans l'ensemble des secteurs d'activités : la concertation entre les acteurs régionaux en est un des fondements.

Aujourd'hui, le CREFOP s'unifie entre les deux ex régions Auvergne et Rhône-Alpes, et il convient de l'installer dans sa formation plénière et d'examiner son règlement intérieur.

Le préfet de Région rappelle les éléments d'actualité de la politique de l'emploi mise en œuvre par l'Etat. :

- Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en mai 2016 (393 190) diminue sur les trois derniers mois de 2 % (comme en moyenne nationale).
- Les chômeurs de longue durée représentent près de 43 % des personnes inscrites en catégories ABC. Leur nombre diminue (-1,1 %) sur les trois derniers mois. Sur un an, la demande d'emploi de catégorie A décroît (-0.6 %) pour la première fois depuis 5 ans (mai 2011).
- Le dispositif d'aide à l'embauche pour les TPE-PME connaît une forte mobilisation portant en juin à 11 554 demandes d'aides ce qui dépasse l'objectif fixé à 9127 ; depuis le début de la mesure ce sont 53 821 demandes d'aides déposées pour la région Auvergne-Rhône-Alpes
- Plan 500 000 : l'objectif est de doubler le nombre de formations pour les demandeurs d'emploi. Le pilotage est assuré par l'Etat, Pôle emploi et les partenaires sociaux (COPAREF) en Auvergne – Rhône-Alpes ; Le CREFOP doit être le lieu de retour d'informations sur ce plan.

.../...

Intervention de Béatrice BERTHOUX, vice-Présidente en charge de la formation initiale, représentant le Président de la Région, Laurent Wauquiez :

Les partenaires ont beaucoup d'attentes liées à ce CREFOP.

Deux points sont à souligner ; d'abord, une continuité institutionnelle, car les textes sur la compétence du CREFOP définie par la loi du 5 mars 2014 n'ont pas changé mais aussi une large mutation avec une nouvelle région née de la fusion entre Auvergne et Rhône-Alpes au 1^{er} janvier 2016, une nouvelle mandature et une réforme territoriale pas encore terminée, avec les périmètres des intercommunalités qui évoluent.

La volonté de la Région est de s'appuyer sur les enseignements du précédent CREFOP.

Si l'emploi, la formation et l'orientation sont nos priorités, ils dépendent fortement de la vitalité du tissu économique, d'où l'importance des orientations à définir dans le cadre du schéma régional de développement économie .Les consultations sont en cours jusqu'à fin juillet.

L'ambition de la Région est également de mieux articuler les différentes voies de formation professionnelle. Les résultats doivent être suivis et évalués. Le CPRDFOP peut constituer le cadre de référence commun des politiques partagées. La région souhaite lancer urgemment le chantier. Il conviendra de créer un groupe de travail au sein du Bureau chargé de la prospective, de l'anticipation des besoins. Le CPRDFOP doit être un outil éclairant, évolutif, doté de conventions d'application, telle la carte des formations initiales qui relève de la co-construction et mérite une large concertation.

Ouverture de places supplémentaires d'apprentissage. Lettre de cadrage conjoint CR / autorités académiques pour préparer la RS 2017.

Les 2 CARIF-OREF ont pour mission d'éclairer les travaux du CREFOP et les décisions à prendre par chacune des parties.

Déclaration au nom des partenaires sociaux :

- Cyril AMPRINO CG-PME, Vice-Président représentant les partenaires sociaux employeurs (MEDEF, CG-PME et UPA) :

Le CREFOP est un lieu de partage et de co-construction. Le dialogue social est essentiel car c'est un vecteur de cohésion, il développe un esprit de concorde et accroît la responsabilité de tous. Les chefs d'entreprises demandent constamment des simplifications de la machine administrative, non pas pour s'exonérer de leurs obligations mais pour mieux développer leur projet économique et, par la même, développer l'emploi.

.../...

➤ Stéphane BOCHARD CGT, Vice-Président représentant les partenaires sociaux salariés:

Lecture d'une déclaration commune à tous les syndicats représentant les salariés.

1ère ambition : lutter contre les inégalités sociales et territoriales.

Le CREFOP doit aider à préparer l'avenir. La révolution numérique est à prendre en compte. Il doit également permettre d'organiser des réponses pour faciliter ou améliorer l'emploi avec un souci de proximité. Il s'agit de renforcer le lien social et de faire société.

Un des travaux majeurs est le Contrat de plan du développement régional de la formation et orientation professionnelles : CPRDFOP et les enjeux et priorités qui se déclinent dans un même document. Elaboré de façon quadripartite, les partenaires sociaux souhaitent que la méthode de construction se fasse dans la transparence et que trois approches complémentaires entre elles soient bien prises en compte :

- les besoins du public (jeunes, DE, deuxième partie de carrière etc...);
- les besoins des territoires, en tenant compte des disparités entre eux ;
- les besoins de l'économie : entreprises et branches professionnelles avec l'évolution technologique et mutations économiques.

Enfin, les partenaires sociaux salariés demandent à ce que la synthèse des travaux sur le quadripartisme, produits dans le cadre d'une session organisée par l'INTEFP en 2015, soit remise au Préfet et à la Vice-Présidente du Conseil régional.

Présentation par Philippe NICOLAS du CREFOP et Hubert BOUCHET Directeur Général Adjoint de la Région Rhône-Alpes (diaporama réalisé par ETAT et REGION, joint en annexe) :

Certains membres du CREFOP rappellent qu'en Auvergne une commission spécifique traitait des questions d'évaluation ; toutefois il est rappelé que le processus d'évaluation se construit en même temps que la politique à laquelle il se rapporte (notamment indicateurs) et donc que l'évolution doit être bien prise en compte mais dans chaque commission.

II - EXAMEN DU REGLEMENT INTERIEUR :

Le Préfet de Région rappelle l'importance des avis du CREFOP, avis qui peuvent faire grief. Si l'avis n'est pas donné, un vice de forme est possible et la décision qui s'en suit, peut être attaquée. Ces avis s'inscrivent donc bien dans une chaîne juridique.

Présentation du projet de règlement intérieur (RI) du CREFOP : il s'inspire très largement du RI précédent de l'ex région Rhône-Alpes en ayant eu soin de prendre en compte les éléments du règlement de l'ex région Auvergne, les deux précédents règlements intérieurs étant proches.

.../...

Il est prévu deux réunions par an du comité plénier, la seconde devant être dédiée au rapport des avis et des travaux réalisés en commissions. Un espace collaboratif sera mis en place pour visualiser le travail. Les comptes rendus doivent être réalisés rapidement. Il est rappelé que le CREFOP se prononce par recherche de consensus, il n'y a pas de vote ; en cas de points de vue divergents, les différents avis sont notés au compte rendu.

Outre le plénier et le bureau, le CREFOP est doté d'un secrétariat permanent quadripartite dont la partie administrative est assurée par l'Etat et la Région ; ce secrétariat a un rôle de préparation des ordres du jour du bureau du CREFOP, il est garant du cadencement des réunions du bureau et du plénier.

Les trois commissions fonctionnent toutes en co-présidence partagée.

Commission	Co-présidence	Groupes de travail rattachés
Commission Emploi	Etat (DIRECCTE) et Partenaires sociaux représentant les employeurs	groupe thématique sur le handicap
Commission Formation tout au long de la vie (TLV)	Région et Etat (Rectorat et autorités académiques)	
Commission Orientation, mobilité et Sécurisation des parcours professionnels	Région et Partenaires sociaux représentant les salariés	groupe thématique Orientation

Les remarques et amendements au Règlement intérieur par les participants :

Les représentants des syndicats de salariés soulignent que dans le cadre du fonctionnement des commissions, ce ne sont pas les seuls membres intuitu personae du plénier ou bureau qui font partie des commissions mais les représentants des organismes membres du CREFOP ; la phrase du RI prêtant à confusion sera modifiée.

M PASINI, représentant la FSU, exprime son regret de l'absence de réunions du CREFOP depuis de nombreux mois. Le CREFOP plénier comprend 2 réunions par an. Ce qui n'est pas beaucoup. De plus, la FSU ne partage pas l'idée que le CREFOP soit limité à une chambre devant rendre des avis. Il souhaite que le CREFOP soit saisi des principaux axes de la politique régionale. Pour donner des avis, le CREFOP doit être consulté. Difficile en 2 fois par an de tout traiter. Avis décisionnaire. La commission doit-elle présenter ses avis en CREFOP. Les 5 jours de délai de remise de documents sont trop courts et parfois dans l'ancien CREFOP et CCREFP, les comptes rendus ou documents préparatoires étaient remis le jour même de la réunion.

Michel Ollier, représentant la CFE-CGC, demande que le fonctionnement du CREFOP ainsi que la poursuite des plateformes de sécurisation des parcours soit évoqué dans la commission Orientation, mobilités, sécurisation des parcours professionnels.

.../...

Commission sécurisation des parcours : est citée la plateforme de sécurisation des parcours : est-ce-à dire que les plateformes continuent ?

Concernant l'économie sociale et solidaire, l'UDES se réjouit que le quadripartisme fonctionne bien mais souhaiterait être un invité permanent du Bureau. Or le décret du 15/09/2014 a volontairement limité la participation des membres du bureau et en fait une instance resserrée.

Le représentant d'une des COMUE demande à ce que les ordres du jour et les comptes rendus du bureau soient accessibles : la réponse est affirmative, et c'est l'objectif de déposer ces éléments de fond sur un site accessible à tous les membres du CREFOP.

Le représentant de la CFTC souligne que le COPAREF ou le CREFOP sont des instances très importantes dans la vie du citoyen et demande un cadencement des travaux afin qu'ils ne traînent pas dans le temps et perdent leurs objectifs initiaux.

III - TOUR DE TABLE DES PARTICIPANTS

Le Préfet est d'accord sur la plupart des remarques :

- Concernant les délais de remise des comptes rendus, ils doivent être raisonnables. Il retient la proposition de changement pour « 6 jours francs » ;
- Pour l'évaluation, le sujet doit être pris en compte par chaque commission ;
- Les avis : le Préfet rappelle l'importance de la forme pour les avis ; si l'avis doit être pris par le plénier ou par le bureau, ce sont ces instances qui le rendent ; les commissions ne peuvent rendre valablement un avis qui dépend du niveau bureau ou plénier.
 - des délégations peuvent être données du plénier au bureau mais il faut que ce soit lisible et transparent ;
 - le Préfet demande à ce que le 3^{ème} alinéa de l'article 4.1.2 soit retiré, faute de quoi, l'instance s'en trouverait affaiblie.

Françoise MOULIN CIVIL, rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, intervient sur les points suivants:

- Elle exprime d'abord sa satisfaction de voir le CREFOP installé car c'est un lieu de partenariat. Le quadripartisme doit assurer la qualité de la concertation. Mise en cohérence d'ambitions communes et de politiques. Co-construction et partage.
- Concernant le sujet de l'apprentissage : il a été annoncé par le Conseil régional une ouverture de 150 places supplémentaires en DIMA (rappel : le DIMA, dispositif d'initiation aux métiers en alternance, permet aux collégiens âgés de 15 ans de découvrir un ou plusieurs métiers, et permet aux élèves de commencer une activité de type professionnel tout en demeurant sous statut scolaire. Il a pour objectif d'aboutir à la signature d'un contrat d'apprentissage). Toute évolution des flux est à manier avec prudence, les IA-DASEN (directeurs académiques des services de l'éducation nationale) qui ont la compétence sur les collèges doivent être associés à ce type de décisions ; la procédure doit être respectée, sous peine de remettre en cause la carte des formations initiales professionnelles.

Le représentant de la DRAAF s'associe totalement aux propos de la Rectrice.

Le directeur de l'AGEFIPH se félicite de la création d'un groupe handicap dans la commission emploi. Mais il faut éviter un écueil : que tout ce qui concerne le handicap ne soit traité uniquement dans le cadre de cette commission. Il faut une juste intégration de la question du handicap dans les autres commissions.

Le représentant de la FSU émet, sous forme de « vœux », plusieurs remarques :

- ✓ Il souhaite que la Région cesse de confondre alternance et apprentissage. Erreur profonde de mélanger les deux. Il rappelle l'importance des formations initiales et de la place de l'enseignement professionnel ; la nécessaire lutte contre certaines formations ponctuelles aux premiers niveaux de qualification ;
- ✓ Il souhaite le renforcement de la transparence régionale notamment pour les dossiers VAE et RNCP.
- ✓ Il préconise la prudence d'emploi du terme de « compétence »: il faut être vigilant à l'indispensable savoir être ainsi que les savoirs généraux nécessaires à tout individu pour se construire.

A la suite de cette installation, le secrétariat technique assuré par l'Etat et la Région fera appel aux différents organismes siégeant au CREFOP afin qu'ils désignent leurs membres participant aux différentes commissions (selon leur choix) et groupes de travail institués.

Le prochain CREFOP plénier se déroulera dans les locaux de la Région